

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES
2026/2027**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi n° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions, notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 8-4-2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 7 mai 2026
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du 18 juin 2026
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du 6 juillet 2026

**Deuxième année du 2^{ème} cycle du
Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques
DFASO 2 – 5^{ème} année (M2)**

1. GENERALITES

Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO) sanctionne la 2^{ème} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Master. L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE).

Elle a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques, médicales et odontologiques complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent et nécessaires à l'acquisition des compétences pour l'ensemble des activités de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants, qui caractérise la pratique de l'art dentaire défini à l'article L. 4141-1 du code de la santé publique.

La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Les stages hospitaliers s'accomplissent dans la structure hospitalière d'odontologie sous la responsabilité du praticien en charge de ces structures et dans des structures hospitalières hors service d'odontologie.

La prise en compte des actes cliniques effectués dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU pourrait faire l'objet d'ajustements si des contraintes matérielles imprévues dans le fonctionnement du service venaient à en réduire l'activité.

L'enseignement comprend :

- a- Un tronc commun
- b- Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir d'approfondir ou de compléter ses connaissances :
 - Dans un domaine de l'odontologie
 - En vue d'une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours recherche
 -

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR ainsi que toute démarche et projet proposé par l'étudiant (Inscription en thèse, double cursus, stage recherche...).

La validation d'un Master 1 est possible à l'issue du 2^{ème} cycle avec les pré requis suivants :

- Avoir validé le second cycle des études d'Odontologie.
- Avoir validé 4 UERB ou 3 UERB et 1 UERSH.
- Avoir réalisé et validé un stage de 6 semaines dans un laboratoire de recherche (projet validé au préalable par l'équipe pédagogique).
- Soutenir un mémoire.

SESSIONS

Deux sessions sont organisées une 1^{ère} session pour chaque semestre (semestres 9 et 10) et une 2^{ème} session pour les deux semestres. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 à une ou plusieurs UE ou n'ayant pas validé la pratique sont convoqués à la session 2.

2. VALIDATION

La participation aux ED et aux TP est obligatoire, y compris pour les enseignements optionnels.

UE Théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	2 UE doivent être validées dans l'année
Stages Hospitaliers	Validation des stages

Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

Le CSCT est une épreuve qui permet de valider les compétences attendues pour la pratique clinique. L'épreuve du CSCT détermine **un rang de classement** pour chaque étudiant ; le choix d'affectation des lieux de stages des étudiants s'effectuera selon ce rang de classement.

En 1^{ère} intention, les étudiants admis en session 1 seront classés sur une première liste et auront le choix de leur lieu de stage en fonction de leur rang de classement.

En 2^{ème} intention, les étudiants admis en session 2 seront classés sur une seconde liste et auront le choix parmi les lieux de stages vacants en fonction de leur rang de classement.

VALIDATION DES STAGES CLINIQUE

Stage Hospitalier dans le service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Stage Hospitalier hors service de Médecine et de Chirurgie Bucco-Dentaire du CHU de Tours

Pour le stage hospitalier, la liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur un carnet de stage. Ce carnet de stage établi avec l'équipe pédagogique est approuvé par le conseil de l'unité de formation et de recherche. Le carnet de stage permet de vérifier l'acquisition des compétences et des connaissances cliniques par l'étudiant.

A la fin du DFASO2, le 2^{ème} cycle devra être validé avant le passage en Troisième Cycle des Etudes Odontologique (TCEO) court ou long.

3. REDOUBLEMENT

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et les enseignements libres validés. Concernant les stages cliniques et le CSCT, ils devront être obligatoirement soumis à nouveau à validation même si l'étudiant a validé l'un et/ou l'autre précédemment.

Un parcours pédagogique personnalisé sera également proposé à l'étudiant.

Arrêté du 8 avril 2013, article 14 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie ».

4. PERIODE D'ETUDES A L'ETRANGER

Après accord du responsable pédagogique et validation du directeur de l'UFR et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

2026/2027 - MAQUETTE DFASO2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
SEMESTRE 9		30				
UE 1.2 – Médecine et chirurgie orale	1	3	12			12
UE 2.2 – Parodontologie	1	3	10	3	2	15
UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse et fonction/dysfonction)	1	5	27	6		33
UE 5.1 – Orthopédie dento-faciale	1	2	7			7
UE 6.1 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	18			18
UE 7.1 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
UE 12.1 - Accompagnement raisonnement clinique-LCA/CSCT	1	3		50		50
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	7				400
VOLUME HORAIRE - Semestre 9			74	79	2	555
SEMESTRE 10		30				
UE 8.1 – Médecine et chirurgie orale	1	5	12			12
UE 10.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse fonction/dysfonction)	1	5	18	9	4,5	31,5
UE 6.2 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	1	3	9	15		24
UE 12.2 - Accompagnement raisonnement clinique CSCT	1	5		50		50
UE 7.2 – Enseignement complémentaire	1	4		20		20
Attestation de radioprotection	1	2		10		10
Enseignement clinique : Stage Hospitalier Service Odontologie	1	6				400
Enseignement clinique : Stage Hospitalier hors Service Odontologie						50
VOLUME HORAIRE - Semestre 10			39	104	4,5	597,5
TOTAL DFASO 2			113	183	6,5	1152,5

DFASO 2 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continu – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée
SEMESTRE 9	30								
UE 1.2 – Médecine et chirurgie orale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 2.2 - Parodontologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 3.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	5	ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 5.1 – Orthopédie dento-faciale	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6.1 – Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 12.1- Accompagnement raisonnement clinique LCA et CSCT	3	ET/20	E	1	1h30	ET/20	E	1	1h30
UE 7.1 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement clinique : stage hospitalier Service Odontologie	7	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							
SEMESTRE 10	30								
UE 8.1 – Médecine et chirurgie orale	5	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
UE 10.1 – Réhabilitation orale (DRE, prothèse)	5	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6.2 - Gestion des risques, santé publique et vie professionnelle	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1 h
Attestation de radioprotection	2	Validation en ligne ENT/MOOC							
UE 12.2 - CSCT – Certificat de synthèse clinique *	5	ET/100	E	1	3 h	ET/20	O	1	45 min
UE 7.2 – Enseignements complémentaires	4	1 UE à valider				1 UE à valider			
Enseignement clinique : stage hospitalier Service Odontologie	6	Validation par le doyen sur proposition du praticien référent							

*Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) déterminera un rang de classement pour chaque étudiant qui permettra le choix des affectations de troisième cycle.